

Construction du compartiment Plateaux Techniques Spécialisés

18 février 2020



### ORDRE DU JOUR

- I. Retour sur la séance du 8 janvier
- II. Retours sur les principes de construction de la MIG PTS actuelle et sur les travaux initiés en 2016
- III. Echanges autour de l'évolution du modèle de financement
- IV. Suite des travaux



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

### LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 8 JANVIER A FAIT ÉMERGER LA NÉCESSITÉ DE REPRENDRE LES TRAVAUX DE DÉFINITION DU COMPARTIMENT

### Les charges d'équipement sont spécifiques et liées à la spécialisation

- Une partie des coûts de la prise en charge en SSR est liée à la mise à disposition d'un plateau technique et d'équipements spécialisés
- Ces charges sont en lien avec les obligations mentionnées dans les décrets d'autorisation
- Une partie de ces charges, déjà identifiées au cours de précédents travaux, est actuellement intégrée dans la MIG Plateaux Techniques Spécialisés (PTS)

# Il est nécessaire de mieux accompagner l'innovation et les investissements

- Le financement des plateaux techniques et des équipements associés doit s'inscrire dans un dispositif plus dynamique que la MIG existante
- Un compartiment de financement dédié aux plateaux techniques et équipements doit permettre d'éviter les investissements en dent de scie

## La MIG PTS ne peut pas être généralisée en l'état

## Quelques propositions d'évolutions

- Revoir le périmètre de charges du compartiment
- Baser le financement sur l'existence <u>ET</u> l'utilisation du plateau
- Eviter la logique uniquement comptable



### ORDRE DU JOUR

- I. Conclusions de la séance du 8 janvier
- II. Retours sur les principes de construction de la MIG PTS actuelle et sur les travaux initiés en 2016
- III. Echanges autour de l'évolution du modèle de financement
- IV. Suite des travaux



# LE CONTEXTE DE CRÉATION DE LA MIG PLATEAU TECHNIQUE SPÉCIALISÉ (PTS)

### Le cadre règlementaire

- La LFSS 2016 (article 78) introduit le nouveau modèle de financement des activités de SSR : le compartiment PTS est une des composantes du modèle de financement
- Au 1er janvier 2017, une MIG PTS est créée de manière transitoire (en complément de la DMA) pour financer une partie des coûts induits par le fonctionnement de six plateaux techniques spécialisés ciblés, selon les règles suivantes :
  - La MIG finance les plateaux à hauteur de 10%
  - Les 90% restants sont financés par les modalités de financement historiques (DAF ou PJ)
- Le compartiment PTS prévu par la loi a vocation à fonctionner selon un mécanisme différent de la MIG actuelle, qu'il est nécessaire de retravailler

### Critères d'éligibilité de la MIG PTS

- Coûts difficilement et/ou non captés par la classification
- Coûts d'investissement > 100 K€ et/ou équipements dont les coûts d'exploitation > 50 K€
- Les charges de personnel ne sont pas incluses



### Les plateaux concernés par la MIG PTS

- Balnéothérapie
- Laboratoire d'analyse de la marche & du mouvement
- Appareil d'isocinétisme
- Assistance robotisée des membres supérieurs
- Assistance robotisée des membres inférieurs
- Simulateur de conduite



### DIRECTION GÉNÉRALE DE SOINS

### DANS LE MODÈLE TRANSITOIRE, LA QUOTE-PART FINANCÉE EN DE L'OFFRE MIG EST BASÉE SUR LES CHARGES AFFÉRENTES AUX PLATEAUX **AU RÉEL**

- Les charges d'exploitation et/ou d'investissement ont été évaluées par l'analyse des RTC pour les établissements en DAF et par le biais d'une enquête pour les établissements OON:
  - 1. Pour chaque plateau le poids que représente le coût du plateau par rapport au total des charges a été évalué par établissement (charges du plateau / le coût complets)
    - Les charges relatives aux PTS correspondent à l'ensemble des charges à l'exception des charges de personnels (Titre 1)
  - 2. Les poids de chaque plateau ont ensuite été sommés par établissement afin d'obtenir le poids total du compartiment, et validés par les ARS
  - 3. Le poids de charge est appliqué aux recettes historiques pour déterminer le montant pour chaque établissement
  - 4. La MIG est financée par le débasage de la DAF et par la mise en place du coefficient frais de séjour qui s'applique sur les PJ
- Il n'y a pas de seuil de déclenchement, le financement est uniquement lié à la présence de charges



#### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

### LA MISE EN PLACE DU COMPARTIMENT PTS DOIT ÊTRE AU SERVICE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU SECTEUR

## Les objectifs de la réforme du financement

Améliorer la qualité des prises en charge en SSR et en garantir l'homogénéité sur l'ensemble du territoire national

### Les enjeux du compartiment PTS

Lisibilité

- Le financement des PTS doit gagner en clarté et en homogénéité pour que l'ensemble des acteurs (ES et ARS) du secteur puisse se projeter
- Les conditions d'éligibilité et les modalités permettant de bénéficier du financement doivent être plus claires

Mieux valoriser les prises en charge spécialisées

Pertinence

- Le compartiment doit financer les équipements nécessaires aux prises en charge spécialisées, là où elles sont réellement effectuées
- Il est nécessaire de passer d'un financement de la structure à une valorisation de l'expertise

Accompagner la transformation des organisations, dans une logique pluriannuelle

Dynamisme

- Le compartiment PTS doit être dynamique pour mieux accompagner les établissements dans leurs investissements
- Il doit être possible d'en rentrer ou d'en sortir
- La liste des plateaux intégrés doit également pouvoir évoluer

SSR - Groupe de travail PTS - 18 février 2020

## Les pistes d'évolution envisagées par rapport à la MIG actuelle

- Identifier les critères et/ou unités d'œuvre pertinents sur lesquelles baser les financements
- Construire un mécanisme de financement qui répond aux enjeux et assure la meilleure allocation des ressources
- Ré-évaluer les charges de chaque plateau, sur la base des critères et UO identifiés
- Définir les critères d'éligibilité, les conditions techniques de fonctionnement et les modalités qui permettent d'émarger au compartiment



# LE FINANCEMENT DES PTS AU SERVICE D'UNE MEILLEURE ALLOCATION DES RESSOURCES

➤ Le modèle de financement doit permettre à l'établissement d'amortir son plateau plus rapidement en cas d'utilisation très fréquente et à l'inverse moins rapidement en cas d'utilisation peu fréquente

Les établissements ayant une activité importante pourront à la fois amortir leurs charges fixes et disposer de ressources supplémentaires supplémentaire pour investir dans du matériel additionnel

## Le mécanisme de financement proposé

- Forfait technique :
- ne financera que le plateau standard, et non les équipements qui ne sont pas indispensables au fonctionnement du plateau



■ Forfait suppléments:
financement de l'activité
par un supplément au
passage / à l'acte / à la
file active/...



### LES TRAVAUX DE DÉFINITION DU COMPARTIMENT PTS SE SONT ARRÊTÉS EN 2017 - NOUS SOUHAITONS LES REPRENDRE LÀ OÙ ILS SE SONT ARRÊTÉS

#### Les travaux de définition avaient abouti

- PTS (plateau technique spécialisé), si les coûts sont significatifs:
  - > 100 000€ d'investissement

#### Et/ou

- > 50 000€ en exploitation
- ➤ Non captable par la classification
- Hiérarchisation en 3 niveaux :
  - Niveau 1: PT de base correspondant aux SSR polyvalents
  - Niveau 2: PT correspondant aux SSR spécialisés avec mention, pouvant être référents territoriaux
  - Niveau 3: PT innovants en R&D, pouvant être référents régionaux

### Les travaux de spécifications techniques des experts avaient démarré

- Définition des composants techniques minimaux requis
  - Locaux
  - > Equipements
  - Personnels dédiés
  - Activité



Cette définition est-elle toujours pertinente ?

Repartir de ces travaux pour animer la suite de la séance du jour



### ORDRE DU JOUR

- I. Conclusions de la séance du 8 janvier
- II. Retours sur les principes de construction de la MIG PTS actuelle et sur les travaux initiés en 2016
- III. Echanges autour de l'évolution du modèle de financement et des travaux initiés en 2016
- IV. Suite des travaux



#### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# TROIS ÉTAPES DE TRAVAIL SONT PRÉVUES POUR CHAQUE PLATEAU INCLUS DANS LE COMPARTIMENT

## 1. Construire le mécanisme de financement

- Identifier les critères de financement et/ou les UO afin de garantir un financement pertinent
- Définir la structure du mécanisme de financement par plateau
- Relancer les travaux de spécification

Séance du 18.02

#### 2. Caractériser les UO

- Ré-évaluer les charges de chaque plateau
- Définir le coût par UO
- Simuler l'impact en revenu par établissement pour les établissements actuellement financés

## 3. Définir les conditions d'éligibilité

- Elaborer les spécifications techniques pour chaque plateau
- Définir les conditions d'émargement au compartiment en lien avec les ARS

- Enquêtes
- Modalisation en chambre
- Echange sur les simulations

- Séances de travail techniques avec les acteurs
- Séance de travail avec les ARS



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

### LE FINANCEMENT DOIT REPOSER SUR LE PRINCIPE D'UNE PART DE FINANCEMENT DES CHARGES FIXES ET SELON DES MODALITÉS DE FINANCEMENT MIXTES

### Composantes

### • Forfait technique:

- ne financera que le plateau standard, et non les équipements qui ne sont pas indispensables au fonctionnement du plateau



Forfait suppléments: financement de l'activité par un supplément au passage / à l'acte / à la file active/...

### **Objectifs**

Financer une partie du plateau standard, sur la base de conditions « minimales » afin de donner de la visibilité aux établissements

### Financer l'écart entre les charges réelles du plateau et le forfait technique cidessus, en fonction de l'activité effectuée

## Les questions auxquelles il faut répondre

- Quelle unité d'œuvre pour adapter le forfait technique à la taille et nature du plateau ?
- Quel périmètre de charges et quelle part des charges minimales le forfait technique doit-il couvrir ?
- Ce schéma est-il applicable à chaque plateau?
- Faut-il fixer un seuil d'activité minimal pour déclencher les forfait technique cible ?
  - Si oui, quelle unité de mesure de l'activité ?
  - Si oui quels seuils d'activité cible ?
  - Faut-il identifier des tranches d'activité ?
- Quel mécanisme ? (financement à l'acte, par tranche,...)





## IL EST NÉCESSAIRE DE DÉFINIR LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES ET NIVEAU D'ACTIVITÉ ATTENDUS POUR DÉCLENCHER LE FINANCEMENT

Forfaits	Spécifications	Description	
	Composantes requises #1 #2 #3	Décrit les composantes du plateau indispensables pour être éligible au financement par le compartiment PTS La notion de gradation peut être précisée ici	
	Unité d'œuvre à financer  Surface minimum si applicable  Volume minimum si applicable  Autre, avec seuil minimal si applicable	Précise sur quelle unité le financement va reposer afin de l'adapter à la taille et à la nature du plateau Par exemple, un financement au m² peut être envisagé pour les balnéothérapies	
Forfait technique	Personnels dédiés	Décrit les composantes du plateau indispensables pour être éligible au financement par le compartiment PTS La notion de gradation peut être précisée ici  Précise sur quelle unité le financement va reposer afin de l'adapter à la taille et à la nature du plateau Par exemple, un financement au m² peut être envisagé pour les balnéothérapies  Précise s'il est possible d'affecter des charges liées aux personnels dédiés <u>uniquement</u> à l'utilisation du plateau Dans le cas contraire aucune charge de personnels ne sera affectée au plateau  Décrit la nature de l'activité attendue sur le plateau  Précise l'unité de mesure utilisée et les modalités de recueil associées (notamment si l'information existe déjudans le PMSI ou non)  Etablit éventuellement le seuil d'activité « cible » qui permet de qualifier le niveau d'utilisation du plateau pour définir des seuils de déclenchement du forfait technique  Permet de faire évoluer les objectifs d'activité  Décrit le mécanisme de financement des tranches	
	Type d'activité	Décrit la nature de l'activité attendue sur le plateau	
	Activité  Unité de mesure  Modalités de recueil de l'activité Possibilité de définir un niveau d'activité suffisante Nombre de patients/actes minimal requis par jour Nombre de patients/actes cible	recueil associées (notamment si l'information existe déjà dans le PMSI ou non) Etablit éventuellement le seuil d'activité « cible » qui permet de qualifier le niveau d'utilisation du plateau pour définir des seuils de déclenchement du forfait	
	Possibilité d'activité collective Si oui, quelle part de patients concernés ?	Permet de faire évoluer les objectifs d'activité	
Forfait suppléments	Mécanismes de financement des suppléments	·	



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

## BALNÉOTHÉRAPIE

15	3
Liberté • Égalii	é • Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE

## BALNÉOTHÉRAPIE - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (1/3)

Liberté • Égalité • Fra RÉPUBLIQUE FRAN	GENERAL DE L'OFFE		DALINEO THEIRALIE LES SI ECH ICATIONS DESAT NOT OSEES (175)
Forfaits	Spécifications		Description
Composantes requises		#1	Niveau 1: Bassin principal: Longueur: 6 à 7m; 3 à 4 m de largeur, profondeur dégressive de 1m à 1m50, + les abords permettant accessibilité et surveillance visuelle des patients dans l'eau. Rampe d'accès à la piscine pour aide à la mise à l'eau des patients.  Niveau 2: Etablissements avec mention(s) spécialisée(s) pouvant être référents territoriaux Bassin principal: Longueur 10 à 12 mètres, largeur 4 à 6 mètres, profondeur dégressive (ou par palier) de 1m à 1m80 + les abords permettant accessibilité et surveillance visuelle des patients dans l'eau.  Rampe d'accès à la piscine et/ ou 1 à 2 dispositifs de levage pour mise à l'eau en position couchée ou assise.  Secteur isolé pour fangothérapie ou para-fang, aire dédiée pour fauteuils roulants manuel ou électrique avec transfert sur un fauteuil roulant spécifique thermo plastique d'accès à la balnéothérapie et les bassins (si rampe) et hors de l'eau sur les berges de celle-ci. Equipements complémentaires pour hydro massage: Maniluve et pédiluve  Elaboration d'un Règlement Intérieur de fonctionnement de l'ensemble du secteur de balnéothérapie et charte de qualité
Forfait technique		#2	Sécurité Surveillance humaine visuelle permanente pendant les temps d'ouverture aux patients Caméra de surveillance hors des temps d'ouverture ou système de détection des mouvements de l'eau. Défibrillateur et chariot d'Urgence avec Oxygène. Téléphone facile sur site pour le 18 et ou le 15 + appels internes, ou système Bouton pressoir d'urgence
		#3	Qualité de l'eau  Système complet et automatique de traitement et de régulation de la qualité des eaux de piscine Livret quotidien du recueil de la qualité des eaux + contrôle d'un laboratoire agrée Livret quotidien de la maintenance des installations et des dysfonctionnements éventuels Matériovigilance et Réactovigilance Déshumidificateur de l'air ambiant si nécessaire Coût des produits d'entretien de la qualité des eaux de balnéothérapie et des contrats de maintenance Petit matériel de balnéothérapie



# BALNÉOTHÉRAPIE - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (2/3)

Forfaits	Spécification	ons	Description			
	Unité d'œı	ıvre à financer				
		Surface minimum si applicable				
		Volume minimum si applicable	Variable			
		Autre, avec seuil minimal si applicable				
	Personnels	dédiés	Technicien qualité des eaux + surveillance et entretien des systèmes de chloration. Ou contrat d'entretien par une société extérieure			
Forfait technique	Type d'act	ivité	Rééducation pathologies neurologiques (AVC, blessés médullaires, SEP, maladies neuromusculaires, paralysie cérébrale), cardiorespiratoires, obésité traumato, orthopédie			
	Activité	é				
		Unité de mesure				
		Modalités de recueil de l'activité				
	Possibilité	é de définir un niveau d'activité suffisante				
	Si oui, non	nbre de patients/actes minimal requis par jour				
		Si oui, nombre de patients/actes cible				
		<b>d'activité collective</b> Si oui, quelle part de patients concernés ?	Oui, majoritaire			



### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# BALNÉOTHÉRAPIE - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (3/3)

Forfaits Spécifications Description

Forfait suppléments

Mécanismes de financement des suppléments



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS





## ISOCINÉTISME - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (1/3)

Forfaits	Spécifications	Description	
	Composantes requises	Niveau 1: Une, voire absence de machine d'iso cinétisme Absence de personnel formé Utilisation journalière complète avec bilan édité très à minima (1 par jour) Où convention de partenariat avec un autre établissement ou service pouvant réaliser ce Niveau 2: Etablissements SSR avec mention(s) spécialisée(s) pouvant être référents ter Espace ou pièce pouvant accueillir un ou plusieurs dispositifs d'iso cinétismes modulable membres et tronc (rachis) Espace de circulation et de transfert en Fauteuil Roulant autour des dispositifs. Deux Dispositifs d'Iso cinétisme, un pour des séances d'évaluation, l'autre pour les séan réentrainement à l'effort ; voire le tout sur une seule et même machine Imprimante pour édition des résultats Au mieux intégration directe des données dans le dossier Patients informatisé Niveau 3: PT d'iso cinétisme pour la Recherche et Développement Dispositif ou temps d'isocinétisme dédié à R+D codifié	rritoriaux es:
		Contrat et livret de maintenance accessibles Carnet de Matériovigilance et Réactovigilance #2 Carnet des dysfonctionnements (démarche qualité) Règlement intérieur pour l'usage du Dispositif et de l'espace dédié Statistiques d'utilisation des différentes machines	
	#	#3	



#### DIRECTION GÉNÉRALE

## ISOCINÉTISME - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (2/3)

DÉDURI JOHE FRANÇAICE	GENERALI			
Forfaits	Spécification	ons	Description	
	Unité d'œu	ıvre à financer		
		Surface minimum si applicable	10 m² par machine	
		Volume minimum si applicable		
		Autre, avec seuil minimal si applicable		
	Personnels	dédiés		
	Type d'acti	ivité	Evaluation - expertise (bilan iso cinétique CCAM)/Rééducation (CSARR)/Recherche	
	Activité			
		Unité de mesure		
Forfait technique		Modalités de recueil de l'activité	CCAM PEQP003: Mesure de la force, du travail et de la puissance musculaire de 1 ou 2 articulations, par dynamomètre informatisé et motorisé  Bilan / CSARR PCQ+179: quantification objective de la force maximale et de l'endurance avec appareil  Pour la rééducation avec appareil iso cinétique/ CSARR  PCM+064 Séance individuelle de renforcement musculaire contre résistance avec matériel [Circuit training musculaire individuel]  Codes d'extension documentaire  PO Appareil d'Iso cinétisme, à l'exclusion des appareils d'Iso cinétisme filin	
	Possibilité	de définir un niveau d'activité suffisante		
	Si oui, non	nbre de patients/actes minimal requis par jour		
		Si oui, nombre de patients/actes cible	6 patients par jour et par machine	
	Possibilité	d'activité collective	Non	



## ISOCINÉTISME - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (3/3)

Forfait
Spécifications
Description

Forfait
suppléments
Mécanismes de financement des suppléments



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

## ASSISTANCE ROBOTISÉE MEMBRES INFÉRIEURS



### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# ASSISTANCE ROBOTISÉE DES MEMBRES INFÉRIEURS - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (1/3)

Forfaits	Spécifications		_ Description
Forfait technique	Composantes requises	#1	Un espace ou une pièce dédiée pouvant recevoir un ou plusieurs dispositifs d'assistance robotisée (avec motorisation) des membres inférieurs. Bonne aération ou climatisation
		#2	Dispositifs d'assistance robotisée (avec motorisation) des membres inferieurs Edition papier ou CD ou USB des résultats pour les patients Données intégrées et interprétés dans le dossier patient.
		#3	Contrat de maintenance Livret de maintenance et liste des interventions Documents relevant les effets particuliers ou indésirables pour les patients (Démarche qualité) Matériovigilance et Réactovigilance Règlement intérieur pour l'usage du Dispositif Statistiques d'utilisation du dispositif

Forfaits	Spécificati	ons	Description		
	Unité d'œı	uvre à financer			
		Surface minimum si applicable	40 m2 par machine Zone obligatoire de sécurité autour du dispositif d'assistance robotisé (avec motorisation)		
		Volume minimum si applicable	Hauteur sous plafond à contrôler		
		Autre, avec seuil minimal si applicable			
	Personnels	dédiés			
	Type d'act	ivité	Rééducation (actes CSARR) neurologique (AVC, para parésie, PRN, SEP) et de l'appareil locomoteur		
Forfait technique	Activité				
		Unité de mesure			
		Modalités de recueil de l'activité	<ul> <li>Pour la rééducation de la marche</li> <li>NKR+074 Séance de réentrainement à la marche avec dispositif d'allègement corporel</li> <li>NKR+103 Séance de réentrainement moteur de la marche sur plates-formes d'entrainement elliptiques avec allègement corporel</li> <li>NKR+179 Séance de réentrainement sensitif et/ou moteur de la marche sur tapis roulant asservi avec orthèses robotisées d'assistance, rétro-information et allègement corporel</li> <li>Codes d'extension documentaire</li> <li>P1 Assistance robotisée de la marche</li> </ul>		
	Possibilite	é de définir un niveau d'activité suffisante			
	Si oui, nor	mbre de patients/actes minimal requis par jour	6 à 7 patients par jour et par dispositif Temps d'interprétation des résultats inclus		
		Si oui, nombre de patients/actes cible			
	Possibilité	d'activité collective	Non		



# ASSISTANCE ROBOTISÉE DES MEMBRES INFÉRIEURS - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (3/3)

Forfait
Spécifications
Description

Forfait
suppléments

Mécanismes de financement des suppléments



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

## ASSISTANCE ROBOTISÉE MEMBRES SUPÉRIEURS



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS

### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# ASSISTANCE ROBOTISÉE DES MEMBRES SUPÉRIEURS - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (1/3)

Forfaits	Spécifications		Description
Forfait technique	Composantes requises	#1	Un espace ou une pièce dédiée pouvant recevoir un ou plusieurs dispositifs d'assistance robotisée (avec motorisation) des membres supérieurs. Plusieurs modèles existent Espace de mobilité en Fauteuil roulant VPHE autour des machines Bonne aération de l'espace ou de la pièce sinon climatisation  Dispositif d'assistance robotisée (avec motorisation) des membres supérieurs
		#2	Edition papier ou CD ou USB des résultats pour les patients Enregistrement direct sur le logiciel du dossier patient Règlement intérieur pour l'usage du Dispositif Statistiques d'utilisation du dispositif
		#3	Livret de maintenance et listes des interventions Matériovigilance et Réactovigilance Carnet des dysfonctionnements (démarche qualité)



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# ASSISTANCE ROBOTISÉE DES MEMBRES SUPÉRIEURS - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (2/3)

Forfaits	Spécification	ons	Description		
	Unité d'œı	uvre à financer			
		Surface minimum si applicable	12 à 15 m²		
		Volume minimum si applicable			
		Autre, avec seuil minimal si applicable			
	Personnels	dédiés			
Forfait technique	Type d'act	ivité	Rééducation neurologique (déficits moteur du moteur supérieur, actes CSARR) Pathologie ortho du MS pour réintégrer dans schéma corporel SDRC		
	Activité				
		Unité de mesure			
		Modalités de recueil de l'activité			
	Possibilité	é de définir un niveau d'activité suffisante			
	Si oui, non	nbre de patients/actes minimal requis par jour	6 à 7 patients par jour et par dispositif Temps d'interprétation des données compris		
		Si oui, nombre de patients/actes cible			
		<b>d'activité collective</b> Si oui, quelle part de patients concernés ?	Non		



# ASSISTANCE ROBOTISÉE DES MEMBRES SUPÉRIEURS - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (3/3)

Forfait
Spécifications
Description

Forfait
suppléments

Mécanismes de financement des suppléments



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

## LABORATOIRE D'ANALYSE DU MOUVEMENT



### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# LABORATOIRE D'ANALYSE DU MOUVEMENT - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (1/3)

Forfaits	Spécifications		Description
	Composantes requises	#1	Niveau 1 Enregistrement vidéo Niveau 2: les systèmes combinés Système d'analyse de la marche combinant analyse spatio-temporelle et analyse cinétique +/- cinésiologique (utilisant des moyens vidéo, électronique, informatique) Innovants niveau 3 Systèmes combinés à haute valeur technologique - Laboratoire d'analyse quantifiée du mouvement / membre supérieur, membre inférieur combinant analyse 3D vidéo + plateforme de force + capteurs optoélectroniques+ EMG + autres capteurs Nécessité d'un ingénieur, de professionnels formés à l'AQM, compte-rendu généré par le système et interprété par les professionnels formés ( MPR, MK) - Analyse et rééducation de la marche en immersion virtuelle : avenir
		#2	
		#3	



# LABORATOIRE D'ANALYSE DU MOUVEMENT - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (2/3)

Forfaits	Spécificati	ons	Description		
	Unité d'œı	uvre à financer			
		Surface minimum si applicable	Niveau 2 et 3:70 m <sup>2</sup>		
		Volume minimum si applicable			
		Autre, avec seuil minimal si applicable			
	Personnels	s dédiés	Niveau 2 : Technicien, professionnels formés (MPR, kinés) Niveau 3 : ingénieur, technicien, professionnels formés (MPR, kinés), chercheurs		
Forfait technique	Type d'act	ivité	Niveau 1 : Aide au diagnostic Suivi clinique Niveau 2 Neurologie - locomoteur Aide au diagnostic Evaluation Dispositifs médicaux spasticité Expertise clinique recours Niveau 3 : niveau 2 + Recherche clinique		
	Activité				
		Unité de mesure			
		Modalités de recueil de l'activité			
	Possibilité	é de définir un niveau d'activité suffisante			
	Si oui, nor	nbre de patients/actes minimal requis par jour			
		Si oui, nombre de patients/actes cible			
		<b>d'activité collective</b> Si oui, quelle part de patients concernés ?			



DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# LABORATOIRE D'ANALYSE DU MOUVEMENT - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (3/3)

Forfait

Forfait

suppléments

Spécifications

Description

Mécanismes de financement des suppléments



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

# SIMULATEURS DE CONDUITE



# SIMULATEURS DE CONDUITE - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (1/3)



# SIMULATEURS DE CONDUITE - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (2/3)

Forfaits	Spécificatio	ons Description	
	Unité d'œuvre à financer		
		Surface minimum si applicable	
		Volume minimum si applicable	
		Autre, avec seuil minimal si applicable	
	Personnels	Personnels dédiés	
	Type d'activité		
Forfait	Activité		
technique	Unité de mesure		
	Modalités de recueil de l'activité		
	Possibilité de définir un niveau d'activité suffisante		
	Si oui, nombre de patients/actes minimal requis par jour		
	Si oui, nombre de patients/actes cible		
	Possibilité d'activité collective Si oui, quelle part de patients concernés ?		



# SIMULATEURS DE CONDUITE - LES SPÉCIFICATIONS DÉJÀ PROPOSÉES (3/3)

Forfaits	Spécifications	Description
Forfait suppléments	Mécanismes de financement des suppléments	